Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1605_052r.jpg

Boris Federuits. Nous verrons l'an suiuant comme il fut tué par la cõspiration des Choutsqui ausquels il auoit sauué la vie. 1605.

Il se peut cognoistre par tout ce q̃ dessus quel a esté l'estat des Princes Chrestiens en ceste annee. Par l'eslection du Pape Paul V. l'Italie fut tráquile, mais le Decret fait par le Duc & Senat de Venise le 20. de Mars de ceste annee, portant deffẽces de ne bastir & fõder, Eglises & Hospitaux dedans Venise sans leur licẽce speciale: Et aussi que lesdits Duc & Senat, auoient fait emprisonner deux Ecclesiastiques pour quelques crimes, émeurẽt vn grãd procés entre le S. Siege & les Venitiens, dont nous parlerõs l'an suiuãt. *Recapitulation d'affaires.* *Italie.*

L'Angleterre s'est veuë en ceste annee par vne conspiration detestable proche de sa ruine, toutesfois cela n'enfanta que quelques escrits dont nous parlerons cy apres. *Angleterre.*

Quant à l'Espagne elle a esté paisible, mais espuisee de deniers pour la guerre des Pays-bas, laquelle s'y ralluma plus qu'elle n'estoit auparauant. La basse Allemagne fut quelque peu troublee, mais la haute reçeut de grands dommages: & la Hongrie d'extrémes ruines, que les pourparlers de Paix, faicts en ceste annee, accoiseront de quelque peu l'annee prochaine. *Espagne.* *Les Pays-bas.* *Allemagne.* *Hongrie.*

L'Estat des Polonois se passa en festins & mariages durant ceste annee, auec actions de graces à Dieu pour la desfaicte des Sueciens en Liuonie: mais ce calme ne fit que preceder vne tourmente qu'ils auront l'an suiuant. La Russie ou Moscouie fut merueilleusement affligee de guerres: L'Empereur qui l'vsurpoit mourut, & *La Pologne.* *La Moscouie.*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1605_052v.jpg

1605. tous ceux de sa parenté y perirent, cedans à la bonne fortune du Prince Demetrius, qui ne la garda gueres, comme il se verra au liure suiuant.

La France. La Fráce seule ioüit d'vne Paix heureuse sous le regne de Henry IV. On n'y fit la guerre qu'en papier : le Soldat François fait par vn Bearnois, ne courut que par les boutiques des Libraires : le Caualier Sauoyard, & le Citadin de Geneue furent confisquez : les autheurs du Pacifique, & de l'Anti-pacifique n'en eurent pas de meilleurs souliers : L'esprit de Chicot vint des Valees de Bretagne, pour representer par escrit les resueries de Maistre Guillaume : force Responses, Repliques & dupliques faites par des Scholares d'armes, & le tout pour faire gaigner les Imprimeurs : Tel estoit la liberté d'escrire en France en ce temps-là : les curieux s'y amusoient.

Le Roy desireux de descharger ses finances & accroistre son reuenu de deux millions six cents mil escus, sur plusieurs aduis qui luy furent baillez, dõna charge à des Commissaires qu'il esleut d'entẽdre les propositiõs que l'on luy auoit faites du rachapt des rentes de l'Hostel de la ville. Le sieur Mirõ Lieutenãt Ciuil estoit en ceste annee Preuost des Marchãds : sur les difficultez qui se presenterẽt, ceux de l'Hostel de ville deputerent aucun d'eux pour faire tres-humble remonstrance à sa Maiesté de l'importance de ce rachapt, laquelle remonstrance fut faicte par l'vn d'eux qui portoit la parole, en ceste substance.

Les Principaux articles de la Re- SIRE, Les Commissaires qu'il a pleu à vostre Maiesté deputer, pour entendre les propositions du rachapt des rentes, nous ont donné

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1605_053r.jpg

charge de venir trouuer vostre Maiesté, pour luy faire tres-humbles supplications & remonstrances sur quelques difficultez qui se sont presentees, & la supplier tres-humblement de les receuoir en bonne part, comme procedant d'vne bonne & saincte intention du tout disposee & affectionnee à son seruice.

monstrance faicte au Roy sur le rachapt des rentes de l'Hostel de ville.

Ceste entreprise du rachapt des rẽtes est si grãde & si importãte, SIRE, quelle ne peut estre faicte que par vn grãd Roy plein de courage, pour vn si haut dessein; de prudence, pour la conduite; & abondant en richesses pour l'execution.

Ces deux premieres parties reluysent tellement en vostre Majesté, & les victoires qu'elle a tant de fois rapportees sur ses ennemis en rendent tant de tesmoignage, qu'il n'est loisible à personne d'en douter.

Et quant à la troisiesme, si apres tant de mauuais mesnage qui s'est fait en France depuis quarante ans, tant de ruines souffertes par les guerres, vous venez à rachepter deux millions six cents mil escus de rente, qui doute que vous ne faciez paroistre l'abondance des richesses de vostre Estat, auec l'estonnement de tous vos voisins, & l'effroy de vos ennemis.

Il n'y a Prince en la Chrestienté en l'esprit duquel puisse tumber vn si hault dessein : les thresors des Indes dont on fait tant de cas ne suffiroit pas seulement à payer le courant des arrerages. Vostre France seule est capable de trouuer vn si grand fonds, non pas en tous siecles, mais pendant qu'elle fleurist sous vostre regne, & qu'auec tant de prudence vous auez mis le

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1605_053v.jpg

1605. gouuernement de vos finances entre les mains de fidelles & affectionnez seruiteurs.

Si ceste entreprise est pleine d'honneur & de gloire, elle n'est pas moins vtile tãt à vostre Maiesté pour descharger ses finances de 2. millions 600. mil escus de rente, & d augmenter vostre reuenu d'autant; qu'à vostre peuple, lequel vous deliurerez de la crainte qu'il a que n'eussiez pas la commodité de continuer le payement, si par quelque guerre vos finances estoient espuisees.

Et vostre peuple n'ayant plus ce reuenu qui luy vient sans main mettre, sera contraint d'employer ses deniers à la marchandise, ou entreprises de nouuelles manufactures pour l'enrichissement & decoration de vostre Roiaume.

Le seul moyen, SIRE, qu'il n'y ait rien à redire en ceste affaire, rien à reprendre, rien à calomnier, & que ceste action soit veuë de tout le monde tant dedans que dehors le Royaume, auec son lustre entier; C'est qu'elle s'execute auec les voyes de la Iustice, sans donner aucun subiect à personne de se plaindre auec raison.

Entreprenez le donc, SIRE, mais auec la Iustice. Ne l'ẽtreprenez pas comme aucuns de vos voisins ont faict, en disant, Ie ne veux payer que cela: Il n'y a si petit Prince souuerain qui ne se puisse acquitter de ceste façon. Ne vous meslez pas ainsi auec les autres. Entreprenez-le, SIRE, d'vne façon digne de vostre Maiesté, digne du premier Prince de la Chrestiẽté, qui soit particuliere à vous seul, & que pas vn autre ne puisse n'imiter, ne reprẽdre; & qui puisse rendre vostre memoire aussi recommandable à la posterité,

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1605_054r.jpg

pour les actions de la Paix, comme vostre valeur
a esté admirable par les effects de la guerre.
Vn des moyens, SIRE, qui a esté proposé
pour le rachapt des rentes, c'a esté la distinction
des bonnes & mauuaises. Vous auez plusieurs
fois tesmoigné, SIRE, que vostre volõté estoit
que on ne fist rien en ceste affaire cõtre les regles
de la Iustice: Pour donc examiner ceste distin-
ction des bonnes & mauuaises rẽtes; il est besoin,
comme en toute autre affaire, considerer deux
choses: La forme de proceder à ceste distin-
ction: & la matiere, ou fonds de l'affaire en soy.
Pour la forme, SIRE, c'est vne regle bien
certaine en la Iustice que toutes choses doiuent
estre reuoquees de la mesme façon qu'elles ont
esté establies. Or les contracts de constitution
de rente ont esté faicts en vertu d'Edicts veri-
fiez en vos Cours par Commissaires, desquels
le pouuoir auoit aussi esté verifié: Il est donc rai-
sonnable que la cassation de ces contracts soit
faicte par vn Edict verifié, & par Commissaires
dont le pouuoir soit aussi verifié.
Les Edicts & les Arrests portent sur leur frõt
le nom de vostre Maiesté; c'est ce qui leur don-
ne la force & le pouuoir: De simples Commis-
saires ne peuuent pas renuerser ce qui a esté e-
stably sur vn fondement si solide.
Vostre Maiesté, SIRE, & tout vostre Con-
seil, auez iugé ceste verification de vos Cours
Souueraines necessaire en l'affaire mesme qui
se presente; tant en ce, Que toutes Commissions
precedentes decernees pour ce mesme effect,
ont esté verifiees; que par l'vn des articles de ce-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1605_054v.jpg

1605. ste distinction de rentes qui porte, Que toutes rentes constituees en vertu d'Edicts non verifiez, seront esteintes: & iugeant par cest article, la verification necessaire pour l'establissement, vous la iugez necessaire pour la reuocation.

Il ne nous est point mandé par la Commission de casser les contracts & verifications: Vous ne nous donnez point ce pouuoir; Si l'entreprenions, ce seroit de nostre authorité priuee nous bander contre la vostre: Ce seroit aussi contreuenir au serment que nous faisons, de garder vos Edicts, Ordonnances & Arrests, quant nous entrons en l'exercice des charges dont il plaist à vostre Majesté nous honorer.

En la matiere & au fonds de l'affaire, nous recognoissons, SIRE, qu'il y a des rentes subiettes à retranchements, voire à cassation entiere: Sçauoir, celles qui ont esté constituees en vertu d'Edicts non verifiez, ou esquelles on a excedé le terme des Edicts, ou de la verification. Et nous asseurons, SIRE, qu'en toutes vos Cours il ne s'y trouuera point de difficulté.

Mais quant à celles qui ont esté constituees en vertu de vos Edicts bien & deuëment verifiez, pour debtes iugees bõnes par les Commissaires deputez de vostre Majesté pour cest effect, il n'y a plus moyẽ de les iuger mauuaises, puis qu'vne fois elles ont esté iugees bonnes: Car en toutes affaires il faut qu'il y ait vne fin autremẽt toutes choses demeureroient en incertitude: & ce que nous ordonnerios auiourd'huy, seroit aussi subiect à estre cassé comme les Edicts & contracts.

Vne debte, SIRE, n'empire point à changer de

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1605_055r.jpg

main: pour estre acheptee elle n'est pas moins deuë; & vn particulier debteur ne pourroit pas euiter la cõdamnation sous ce pretexte: Et puis que vostre Majesté veut qu'on luy rende la mesme Iustice que l'on feroit entre particuliers, il n'y a aucun lieu de retranchement pour ce subiect.

Tout ce qui se pourroit plus fauorablement interpreter au profit de vostre Maiesté, ce seroit, qu'elle vsast d'vn priuilege qu'vn particulier n'auroit pas, De pouuoir retirer la debte pour le prix qu'elle auroit cousté; tirant celuy qui l'auroit acheptee hors de tout interest.

Mais celà ne pourroit auoir lieu qu'aux rentes constituees à ceux mesmes qui auroient acheptés les debtes, & qui se trouueront encores possesseurs des rentes: Car si depuis elles ont esté venduës à d'autres qui les ont acheptees de bonne foy, les voyant marquees du seau de vostre authorité & de vos Edicts, on ne les pourroit pas retirer d'eux, auec Iustice, sans leur rendre tout ce qu'ils auroient desbourcé.

Vostre Maiesté considerera, s'il luy plaist, que la plus-part des rentes, qu'on dit estre constituees par debtes ramassees, n'ont pas esté constituees à ceux qui les ont ramassees & acheptees à vil prix: Car ordinairement il y a eu vn Partisan qui a achepté ces debtes, puis les a baillees à vostre Maiesté auec autant d'argent comptant, & a esté assigné du total sur l'argent prouenant de l'ouuerture du Bureau de la ville.

Et en celà, SIRE, il y a deux contracts des affaires, deux negotiations bien differẽtes l'vne de l'autre. L'vne entre vostre Maiesté & le Par-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1605. tisan, en laquelle, si elle a esté trompee, il y a lieu de se pourueoir contre le Partisan : L'autre entre vostre Maiesté & vos subiets, qui ont actuellement baillé leur argent à vos Receueurs ; lequel en ce faisant est tumbé en vos coffres, sans que vos subiets ayent sçeu, ny peu sçauoir, à quoy vous destiniez leurs deniers, ny si on auoit dessein de les bien ou mal employer : & si quelqu'vn eust esté si curieux de s'en vouloir enquerir, il ne luy eust esté non plus permis qu'à ceux qui vous payent vos tailles ou autres, lesquels encores que par apres leur argent ayt esté mal employé, ne laissent pas de demeurer quittes quant ils ont payé à vos Receueurs.

La cõsideration de tãt d'arrerages reculez peut seruir de quelque prix en cest affaire : car depuis le 1. iour de Ianuier 1587. on a si peu payé, que d'aucunes rẽtes il en est deub quinze annees, & des mieux assignees il en est deub pres de douze.

Il n'y a dõc point d'apparence, SIRE, de faire aucun retrãchement sur les rentes que les particuliers ont acheptees argent comptant, encores que depuis vous l'auez baillé aux Partisans : Ce que nous vous proposons, SIRE, sans aucune consideratiõ de nostre interest particulier ; Mais comme vn aduis sainct & iuste, & que nous nous asseurons qu'il sera tousiours trouué tel, non seulement en tous vos Parlements, mais par deuant quelques Iuges qu'on puisse trouuer, soit dedans ou dehors vostre Royaume.

Puis donc que les regles de la Iustice sont telles, ne vous en departez point, SIRE : Dieu vous a estably pour la rendre à vos subiets : C'est

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1605_056r.jpg

la seule recognoissance qu'il desire de vous pour tant de graces & de biens-faicts qu'il vous a departis: C'est la Iustice qui vous fera viure & regner lõg temps en paix, & laisser vostre Royaume paisible à Monseigneur le Dauphin: C'est elle qui, par succession legitime, vous a appellé & couronné. Nous vous serions tres-mauuais seruiteurs, si nous ne vous supplions tres-humblement de tous nos cœurs & ardente affection de ne vous en departir iamais.

Depuis le tẽps de Philippes de Valois, il ne s'est point presenté en ce Royaume vn iugement de telle consequence: Soyez-en le Iuge, SIRE, s'il vous plaist, prenez seulement loisir de demie heure pour cest effect: Nous nous asseurõs que Dieu, qui vous a asisté si soigneusemẽt en toutes entreprises, qui asiste les moindres Iuges en leur iugement quand ils y apportent vne sincere intention, vous asistera d'vne grace particuliere en vne actiõ si importante & si serieuse.

Mais outre les considerations qui sont de Iustice, nous supplions tres-humblement vostre Maiesté de ietter ses yeux de misericorde sur vos pauures subiets, & considerer en quelle frayeur & apprehension ils sont tous, personne ne pouuant sçauoir sur qui doit tumber ce grand retrãchement. Representez-vous, SIRE, combien d'Hospitaux, combien de vefues & d'orphelins & autres personnes miserables que Dieu a mis en vostre protection, se trouueront interessez en ceste affaire. Representez-vous les larmes de tel qui a tout son bien en rentes, qui sous cela a mis l'esperance de sa fortune, &

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1605_056v.jpg

1605. dressé l'estat de sa petite despense; quand on luy viendra dire que sa rente est du nombre de celles qui auront esté iugees vitieuses.

Il y a, SIRE, plusieurs miliers d'hõmes qui ont des rẽtes sur la ville, mesmes on fait estat qu'il y a deux ou trois mille Gentils-hommes, lesquels encores que nous croyós qu'ils n'oubliront iamais les biens-faicts de vostre Maiesté, (qui au peril de vostre vie les auez remis en leurs biens & possessiós, & que iamais l'affectiõ qu'ils doiuent à vostre seruice ne se refroidira quelque perte qu'ils puissẽt faire:) toutesfois il est bien certain que ce retranchement leur diminuëra le moyen, aux vns de monter à cheual pour vostre seruice, & aux autres de vous secourir de leurs moyens quand les occasions s'y presenteront.

Et si l'on dit que vostre Maiesté sçaura biẽ recognoistre les seruices des personnes de merite, & les exempter de ce retranchemẽt: C'est ce qui apportera plus de mescontentement, d'enuies & de plaintes, quand la rigueur du retranchement ne s'exercera que sur ceux qui ont le moins de moyens & de support, lesquels neantmoins Dieu a mis en vostre protection & sauue-garde plus particulierement que les autres.

Vos subiets, SIRE, pendant ces guerres ont esté huict ans sans rien receuoir de leurs rentes: Mais l'esperance les nourrissoit qu'en temps de paix ils seroient bien payez. Ceste esperance leur faisoit porter leur mal auec plus de patience. Mais que leur restera-il plus si en temps de pleine Paix on leur oste l'esperãce qui les nourrissoit en temps de guerre? Permettez, SIRE, qu'ils

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan